

# DORDOGNE PÉRIGORD



PLAN DÉPARTEMENTAL  
SANTÉ ENVIRONNEMENT

« ZÉRO PERTURBATEURS  
ENDOCRINIENS »



# Plan départemental Santé Environnement

## « Zéro Perturbateurs Endocriniens »

EDITO



**Germinal PEIRO**

Président du Conseil  
départemental  
de la Dordogne

**Une proposition de loi a été récemment déposée à l'Assemblée nationale pour interdire la fabrication, l'importation, l'exportation des PFAS et la mise sur le marché de certains produits en contenant. De quoi parle-t-on ? Comment en est-on arrivé là ?**

Les PFAS, acronyme issu de l'anglais correspondant aux composés perfluorés, sont des substances fabriquées par l'homme que nous retrouvons dans notre quotidien car elles nous rendent de grands services. Elles permettent à nos vêtements de pluie d'être imperméables, empêchent notre nourriture d'accrocher dans la poêle ; on les trouve aussi dans les mousses des extincteurs d'incendie, dans les cosmétiques, les pesticides...

Or, il s'avère que ces substances, comme l'indique leur commune dénomination de « polluants éternels », sont éminemment dangereuses pour notre environnement. Présentes dans l'eau, dans l'air et dans toute la chaîne alimentaire, elles ne se dégradent pas. C'est là même leur principale caractéristique qui explique leur usage si répandu. Elles sont aussi naturellement dangereuses pour notre santé avec des effets induits inquiétants : augmentation du taux de cholestérol, cancers, impact sur la fertilité et le développement du fœtus, sur le foie, les reins.... Elles sont également suspectées d'interférer avec le système endocrinien et immunitaire.

Il ne s'agit là que d'une famille de substances chimiques qui ne sont cependant pas les seules à partager notre quotidien. A la lumière de toutes les études scientifiques réalisées sur la matière, force est de constater que ce cocktail chimique a des effets délétères sur la santé humaine, sur la santé animale et sur la santé des écosystèmes.

Etablir une réglementation efficace pour protéger les hommes tout en préservant les intérêts économiques de l'industrie chimique est un processus long et complexe qui relève pour partie du niveau national, mais aussi et surtout du niveau européen, voire mondial. La problématique de l'amiante et les reculs de la Commission européenne en 2023 sur la révision du règlement Reach témoignent du chemin à parcourir et des embûches à surmonter pour faire avancer la cause de la protection de la santé des consommateurs.

La responsabilité des pouvoirs publics à l'échelle nationale ou européenne ne saurait empêcher la faculté d'agir des acteurs locaux. C'est pourquoi le Département de la Dordogne fait le choix de mener une politique ambitieuse qui se fixe l'excellence environnementale pour objectif, guidé par le souci impérieux de la santé des Périgourdiens.

Le plan présenté dans les pages suivantes illustre parfaitement cet engagement de longue date de la collectivité, appelé donc à se poursuivre et à se déployer de façon toujours plus large.

# Plan départemental Santé Environnement « Zéro Perturbateurs Endocriniens »

EDITO



**Pascal BOURDEAU**

Vice-président du Conseil  
départemental de la Dordogne  
Transition écologique

Le plan départemental Santé Environnement « zéro perturbateurs endocriniens » a été construit avec de nombreux acteurs du territoire tous impliqués sur les enjeux de santé environnement. Ils nous ont permis de mettre en avant le fait qu'il y a une multitude d'actions à mener pour réduire l'exposition des personnes aux perturbateurs endocriniens. Certaines sont en place et vont se poursuivre voire prendre plus d'ampleur en touchant d'autres publics, en étant répliquées sur d'autres territoires, d'autres sont à lancer et se veulent innovantes.... Que ce soit à l'échelle régionale, d'une intercommunalité, d'une commune quel que soit sa taille, ou d'un établissement, l'action est possible.

Au Conseil départemental, par exemple, nous agissons dans ce sens depuis plusieurs années. Le zéro pesticide a été un des premiers actes vers moins de chimie et donc plus de santé pour les agents des routes et moins de pollution pour l'environnement. Il a fallu développer des pratiques alternatives, mettre en place des méthodes, former les personnes. Et cette expérience a été capitalisée pour ensuite être diffusée dans les communes de Dordogne et jusqu'à sensibiliser le grand public sur le jardinage au naturel.

De la même façon avec la restauration scolaire 100% bio locale de saison et fait maison, la collectivité développe des savoir-faire et les partage pour favoriser une alimentation saine pour tous, et d'abord pour les enfants et les jeunes qui sont particulièrement vulnérables aux polluants chimiques contenus dans l'alimentation et les emballages.

Dans sa politique d'achats publics également le Département élève son niveau d'exigence dans différents secteurs d'achat : mobilier, produits d'entretien, matériel informatique, matériaux de construction....

Ces pratiques se traduisent dans le schéma des achats responsables.

Ces actions nécessitent de sensibiliser les personnes pour pouvoir engager une démarche de changement dans les pratiques mais toujours dans l'objectif d'une meilleure santé et de meilleures conditions de travail comme c'est le cas pour la généralisation du nettoyage écologique des locaux du Département par exemple.

Mettre en place des mesures pour réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans les locaux départementaux, c'est protéger la santé des agents publics, mais c'est aussi accueillir les usagers dans un environnement plus sain. C'est également sensibiliser les personnes pour leur permettre de relayer les bonnes pratiques auprès du grand public.

C'est avec fierté, enthousiasme et dans le cadre de l'excellence environnementale que le Département s'associe aux personnes qui œuvrent sur le territoire pour préserver la santé de tous : des êtres humains, des écosystèmes et des animaux selon l'approche « Une seule santé » défendue par l'organisation mondiale de la santé.

# Plan départemental Santé Environnement « Zéro Perturbateurs Endocriniens »

## Préambule

Depuis l'essor de l'industrie de la chimie, on estime à environ 100 000 le nombre de molécules mises sur le marché. Mais seules 10 500 substances sont à peu près bien décrites et documentées sur le plan des dangers et des expositions, soit environ 10%. La chimie est omniprésente mais les impacts qu'elle a sur l'environnement et la santé sont peu connus. Et pour cause, au vu du nombre de molécules en circulation, le vivant est exposé à un cocktail de substances. Sans compter les substances issues de la dégradation et de la recombinaison des molécules entre elles. Dans ces conditions, déterminer les effets d'une molécule sur la santé est quasiment impossible, même si la réglementation européenne s'y emploie au travers de la réglementation REACH (Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques).

Cependant, on constate l'augmentation des maladies chroniques, et la communauté scientifique et médicale démontre désormais le rôle prépondérant de la qualité de notre environnement dans l'apparition de ces maladies.

Parmi les mécanismes mis en évidence, on relève la perturbation du système endocrinien. Selon la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé, « un perturbateur endocrinien (PE) est une substance ou un mélange de substances qui altère les fonctions du système endocrinien, et, de ce fait, induit des effets

nocifs sur la santé d'un organisme intact, de ses descendants ou de [sous-] populations ». Ils peuvent donc affecter la santé humaine dans différents domaines : la reproduction (qualité du sperme, puberté précoce, infertilité, prématurité...), les cancers, en particulier les cancers hormono-dépendants (sein, prostate...), le neuro-développement (baisse du Quotient Intellectuel, troubles du comportement...), le métabolisme (diabète, obésité, asthme...). Et ce qui fait la particularité des perturbateurs endocriniens, c'est que les effets peuvent se manifester sur le long terme, c'est-à-dire des années après avoir été exposé, et sur plusieurs générations du fait des modifications induites sur les gènes de l'individu exposé. En outre, la dose d'exposition n'influe pas sur la gravité des effets : même à très faible dose, il peut y avoir un effet perturbateur endocrinien. Par ailleurs, la période d'exposition est importante.

En effet, la grossesse, la petite enfance et la puberté sont des périodes de grande vulnérabilité vis-à-vis des perturbateurs endocriniens du fait du rôle des hormones dans le processus de développement du fœtus et de croissance des enfants.

Ces perturbateurs endocriniens sont désormais connus du grand public, ils s'appellent PFAS, phtalates, bisphénols, parabènes, formaldéhydes... L'exposition à ces substances est constante du fait de leur présence dans de très nombreux produits du quotidien (emballages et contenants alimentaires, mobilier, textiles, matériaux de construction et de décoration, jouets, cosmétiques, pesticides, ustensiles de cuisine, produits ménagers, parfums...), ainsi les voies de contamination sont multiples, aériennes par la respiration, digestives par l'alimentation et cutanées par contact.





En outre, certaines professions sont particulièrement concernées, comme les métiers du soin esthétique (coiffeurs, ongleries...), les professionnels du nettoyage ou encore les agriculteurs du fait de leur exposition aux pesticides. Il est donc indispensable de protéger ces publics du fait du caractère transgénérationnel des effets des perturbateurs endocriniens qui tendent à rendre les enfants de ces professionnels plus vulnérables.

L'enjeu sanitaire est tel que la France s'est dotée d'une stratégie nationale depuis 2014 dont l'objectif principal est de réduire l'exposition des populations et de l'environnement aux perturbateurs endocriniens. Cette stratégie, déployée également au travers du Plan National Santé Environnement, inclut les collectivités à plusieurs titres : pour la formation des agents publics notamment dans le domaine des achats, du nettoyage des locaux, des professionnels de la petite enfance et de la restauration collective d'une part ; d'autre part pour donner de la visibilité aux actions et bonnes pratiques mises en place pour réduire l'exposition aux PE.

Il ne fait aucun doute que les collectivités, au travers de leurs compétences et de leur rôle auprès des citoyens, ont un rôle important dans la mise en œuvre d'une politique de prévention vis-à-vis des perturbateurs endocriniens.

La prévention, surtout dans le domaine de la santé, ne doit pas être circonscrite au domaine médical. Un des enjeux de la stratégie est de permettre à chacun d'être acteur de sa santé.

C'est dans cet esprit que le Département de la Dordogne s'engage pour une meilleure prise en compte de la santé environnement dans les politiques locales et la réduction de l'exposition aux polluants chimiques, en particuliers aux perturbateurs endocriniens.

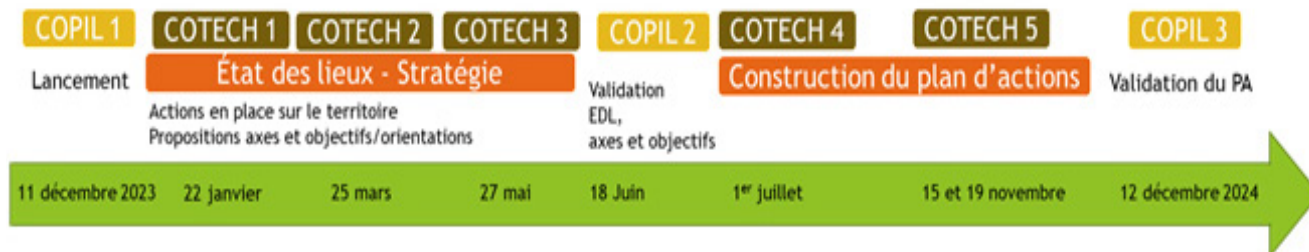
Cet engagement se traduit dans la signature de la charte Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens avec le Réseau Environnement Santé le 5 juin 2023. Signer la charte, c'est s'engager à :

- Interdire l'usage des produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens (ainsi que des substances classifiées comme cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction) sur le territoire en accompagnant les particuliers, les propriétaires de zones et d'établissements privés désirant appliquer ces dispositions
- Réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation en développant la consommation d'aliments biologiques et en interdisant l'usage de matériels pour cuisiner et chauffer comportant des perturbateurs endocriniens
- Favoriser l'information de la population, des professionnels de santé, des personnels des collectivités territoriales, des professionnels de la petite enfance, des acteurs économiques de l'enjeu des perturbateurs endocriniens
- Mettre en place des critères d'éco-conditionnalité interdisant les perturbateurs endocriniens dans les contrats et les achats publics
- Informer tous les ans les citoyens sur l'avancement des engagements pris

**Suite à la signature de cette charte, le Département a souhaité élaborer un plan départemental de lutte contre les perturbateurs endocriniens, en associant l'ensemble des acteurs qui travaillent sur le sujet. Après un travail d'un an, ce document expose les grandes orientations et objectifs.**

# Méthodologie

L'élaboration du plan d'actions s'est faite en 2 phases - l'état des lieux et la définition de la stratégie puis la construction du plan d'action - et a été supervisée par 2 instances : le comité de pilotage et le comité technique.



Le comité de pilotage (COPI), constitué des représentants des différentes directions des services départementaux, des élus départementaux en charge de la santé, de la solidarité, de l'éducation et de l'administration générale, présidé par Pascal Bourdeau, vice-président en charge de la transition écologique, s'est réuni pour le lancement de la démarche puis a validé les travaux du comité technique à chaque étape du projet, à savoir la préparation de l'état des lieux et de la stratégie puis la construction du plan d'actions dans un second temps.

Le comité technique (COTECH) s'est constitué en rassemblant le plus grand nombre d'acteurs possible agissant, ou avec une volonté d'agir, pour la lutte contre les perturbateurs endocriniens.

## PHASE 1

### L'ÉTAT DES LIEUX ET LA STRATÉGIE

En premier lieu, le COTECH a réalisé un inventaire non exhaustif des actions existantes sur le territoire en matière de santé environnement. Il a ainsi mis en évidence des actions visant à diffuser des pratiques alternatives pour limiter l'exposition aux polluants, en particulier dans le domaine de la petite enfance et de la périnatalité. Mais également dans le domaine de l'alimentation et l'entretien des espaces verts.

Il a également recensé des actions de sensibilisation et de formation à destination du grand public, des jeunes, et des professionnels (principalement les professionnels de la petite enfance et de la périnatalité d'une part, les agents des collectivités d'autre part).

On relève également, un grand nombre de ressources disponibles et une forte implication des acteurs du secteur de la santé et de la petite enfance en particulier de l'échelle régionale à l'échelle plus locale (communes et intercommunalités). Cela s'explique par une stratégie régionale santé environnement dans le domaine de la petite enfance portée par l'ARS depuis 2014.

L'élaboration du plan d'action départemental Santé Environnement « Zéro perturbateurs endocriniens » s'appuie en grande partie sur ces actions existantes qui doivent perdurer mais aussi bénéficier d'un plus large écho.

Sur la base de cet état des lieux, le COTECH a formulé des propositions d'axes et des orientations, validées par le COPI, qui ont servi de socle pour la formulation des objectifs.

## PHASE 2

### LA CONSTRUCTION DU PLAN D' ACTIONS

Pour chaque axe et orientation, le COTECH a formulé des propositions d'objectifs. Par la suite, ces objectifs seront déclinés en fiches actions et validées par le COPI tout au long de la vie du plan d'actions.

Le plan d'action présenté ci-après comporte donc 3 axes, 6 orientations et 19 objectifs. Il constitue dès lors une feuille de route partagée avec les acteurs locaux pour tendre vers un territoire sans perturbateurs endocriniens.

# Le plan d'actions

Le plan d'actions se décline sur 3 axes, dont 2 sont orientés sur des sources d'exposition chronique : l'alimentation et les environnements du quotidien. Le 3<sup>ème</sup> axe relève de l'animation territoriale, l'échelle départementale étant un échelon pertinent pour rassembler les acteurs du territoire pour agir sur la prévention en santé dans des domaines variés.

## AXE A

### Diminuer les perturbateurs endocriniens dans l'alimentation (pesticides, contenants)

L'ingestion par l'alimentation est une des voies d'exposition chronique aux perturbateurs endocriniens et cette exposition concerne tout le monde à tous les âges. La consommation d'aliments ultra transformés, de plats préparés ou encore l'utilisation d'ustensiles de mauvaise qualité pour la préparation des repas sont autant de facteurs exposant les consommateurs à toute sortes d'additifs nocifs.

De par leurs compétences en matière de restauration collective, les collectivités et les établissements d'accueil et d'hébergement possèdent un puissant levier pour proposer une alimentation plus saine à tous les périgourdiens qui bénéficient tous à un moment dans leur vie de ce service alimentaire. En outre, notre département est riche de productions agricoles variées et accessibles en circuit court, ce qui offre la possibilité de soutenir un pan essentiel de notre économie locale en accompagnant les agriculteurs à fournir la restauration collective.

#### Orientation 1

Favoriser l'alimentation bio, saine et locale, le fait-maison

##### OBJECTIFS :

- Eliminer les ustensiles alimentaires en plastique, les emballages et les additifs alimentaires
- Former les professionnels de la restauration collective (scolaire, EHPAD, structures médico-sociales...)
- Sensibiliser et associer les parents et enfants dans une démarche d'alimentation saine
- Sensibiliser les élus, les décideurs et les professionnels (partager l'expérience du CD24 auprès des autres collectivités)



#### Orientation 2

Développer l'approvisionnement en bio et local

##### OBJECTIFS :

- Favoriser l'implication des collectivités pour le développement d'une production bio et locale
- Former et travailler sur des marchés publics écoresponsables
- Connaître, maintenir et développer le tissu de producteurs bio locaux



# Le plan d'actions

## AXE B

### Accueillir et vivre dans un environnement sain

La pollution chimique imprègne notre environnement quotidien, dans les objets et produits qui nous entourent. Si elle est invisible, elle se retrouve pourtant belle et bien dans l'air que nous respirons car nombre de ces substances sont volatiles. Les voies aériennes donnent un accès direct au système sanguin ce qui amène les molécules chimiques à imprégner l'ensemble de l'organisme. Cet axe vise donc à outiller les consommateurs et les acheteurs publics pour qu'ils puissent, en connaissance, choisir les produits les moins nocifs et adopter des pratiques d'aération et d'entretien plus saines.



#### Orientation 3

##### Privilégier les matériaux et fournitures écoresponsables dans les établissements publics

###### OBJECTIFS :

- Mettre en œuvre un plan de formation pour les acheteurs publics, les professionnels du bâtiment
- Adapter la stratégie d'achat et favoriser les achats groupés
- Evaluer la qualité de l'air intérieur (QAI) avant/après travaux et inciter à réaliser des évaluations d'impacts en santé (EIS) pour toute nouvelle construction ou réhabilitation
- Mettre en place un protocole de nettoyage sain dans tous les établissements recevant du public

#### Orientation 4

##### Informier le grand public sur les bonnes pratiques pour un quotidien plus sain

###### OBJECTIFS :

- Sensibiliser les enfants et jeunes aux enjeux de santé environnement
- Sensibiliser les futurs et jeunes parents via les professionnels de santé, de la petite enfance, de la périnatalité en santé environnementale
- Etablir un plan de communication et guide de bonnes pratiques (documentation + animation) pour le grand public



## AXE C

### Fédérer le réseau d'acteurs

Le travail collaboratif conduit pour la construction de ce plan d'actions a montré l'intérêt du collectif pour faire connaître les actions sur le territoire et créer des synergies entre les différents acteurs. Par son animation, le Département souhaite fédérer ce réseau d'acteurs pour maintenir cette dynamique et conduire une politique de santé environnement efficace et suivie sur le long terme.

#### Orientation 5

##### Faciliter les retours d'expérience et la mise en réseau des porteurs d'action sur le département dans les domaines de la santé et de l'environnement

###### OBJECTIFS :

- Identifier les acteurs et les retours d'expérience
- Accompagner au changement, et rechercher des financements
- Établir un plan de communication sur le plan

#### Orientation 6

##### Définir la gouvernance à mettre en place pour assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action

###### OBJECTIFS :

- Etablir une feuille de route du fonctionnement du réseau d'acteurs et de sa gouvernance
- Définir les indicateurs de suivi

# Remerciements

**Le présent plan d'action est le fruit d'un travail collaboratif entre les services départementaux et les acteurs locaux investis dans la santé environnement. La collectivité leur en est très reconnaissante et tient à remercier chacun d'eux pour leur implication tout au long de ces travaux et dans les collaborations à venir pour mettre en œuvre notre ambition commune.**

Merci à tous les acteurs que nous avons sollicités pour échanger, partager et finalement produire ce plan d'action comme un guide de l'action territoriale : Laetitia CARLIER, FCPTS et coordinatrice du CPTS du Bergeracois ; Magali CHAPELLE, Mutualité française Nouvelle Aquitaine ; Sylvie LAVAUD-LEYMARIE, coordinatrice en maïeutique ; Chloé LE GALL, coordinatrice du CLS Périgord Noir ; Simon LEPROUX, Observatoire Régional Santé Environnement Nouvelle Aquitaine ; Olivier TRIGO, Chef de pôle construction durable et solidaire à la Direction Départementale des territoires ; Caroline CERVERA, Communauté d'agglomération du Grand Périgueux ; Anne LAFOURCADE, agence ALICSE ; Elodie BOULANGER, éco-infirmière Coop'Alpha ; Béatrice POEY, Directrice Adjointe à l'hôpital de Bergerac ; Maxime BONAMIE, Coop'Alpha ; Yann LE DARE, Périgord Habitat ; Aline ALMANSA, éco-infirmière Coop'Alpha ; Séverine ESTREGNAT, Directrice de la clinique du Parc ; Constance GUILLOTTE, Périgord Habitat ;

Amandine CANTAU, Mutualité française Nouvelle Aquitaine ; Aurélie DEVILLEGGER, Sage-femme CH de Périgueux et animatrice Nesting ; Fanny FRITSH, Sage-femme CH de Périgueux et réseau Périnatal Nouvelle Aquitaine ; Valérie CESA, ARS Nouvelle Aquitaine ; Patricia PARQUET, CPAM24 ; Nathalie MASSON, CPAM24 ; Delphine CAMBLANNE, directrice de la CPAM24.

Un grand remerciement à l'agence régionale de santé et à la caisse primaire d'assurance maladie de Dordogne pour leur étroite collaboration. Merci à Lindsay CADOT de Promotion Santé pour ses conseils.

Enfin, nous tenons à remercier les services départementaux qui œuvrent à la préservation de la santé de nos concitoyens : le pôle PMI - Promotion de la Santé, la direction du Patrimoine Bâti, la direction de l'Education et des Collèges, le pôle Social-Santé-Sécurité, le Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche, le pôle Paysage et Espaces verts, la direction de la Performance et de l'Achat Responsable.



**Contacts :**